

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE FREDERICTON

LUNDI 28 MARS 2011

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Fredericton, tenue le lundi 28 mars 2011 à 19 h 34 à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

PRÉSENCES

Conseil :

Monsieur le maire Brad Woodside, le maire adjoint Dan Keenan et les conseillers municipaux Stephen Chase, Jordan Graham, Bruce Grandy, Steven Hicks, David Kelly, Stephen Kelly, Marilyn Kerton, Scott McConaghy, Eric Megarity, Mike O'Brien et Tony Whalen.

Personnel :

Brenda L. Knight, secrétaire municipale
Paul Stapleton, administrateur municipal
Philip Toole, chef des pompiers
Wayne Tallon, directeur des services communautaires
Murray Jamer, directeur – Ingénierie et travaux publics
Frank Flanagan, directeur – Services d'aménagement
Jane Blakely, directrice – Services généraux
Tina Tapley, directrice des finances et trésorière municipale
Alex Forbes, directeur adjoint – Services d'aménagement
Sean Lee, gestionnaire – Services d'ingénierie
Wayne Knorr, gestionnaire – Communications générales

Présences

PRIÈRE

Le révérend Paul Ross dit la prière.

Prière

VARSIITY REDS DE L'UNB

Monsieur le maire et les conseillers municipaux félicitent le capitaine de l'équipe des Reds de l'UNB, Kyle Bailey, le responsable du marketing et des événements, Dave Morell, et le directeur général, Roger Shannon; l'équipe a récemment remporté le titre de champion national masculin au championnat de la Coupe universitaire Cavendish.

Une célébration des héros du hockey se tiendra le 30 mars 2011 à place des Officiers pour rendre hommage à quatre équipes de hockey de Fredericton, les Varsity Reds de l'UNB, Red Blazers de l'UNB, Black Kats du Fredericton High School (FHS) et Canadiens de Fredericton Midget AAA.

MOTION D'AJOUT DES POINTS SUIVANTS À L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL : ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS DE LA VILLE DE FREDERICTON POUR 2010; MODIFICATION DE L'ENTENTE QUADRIpartite CANADA, NOUVEAU-BRUNSWICK, FREDERICTON ET PREMIÈRE NATION SAINT MARY'S SUR LES SERVICES DE POLICE POUR LE FINANCEMENT SUPPLÉMENTAIRE FÉDÉRAL-PROVINCIAL; FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS – MAIRE WOODSIDE

Motion d'ajout à l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller Eric Megarity QUE les points suivants soient ajoutés à l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal en tant que 6.C i), ii) et iii) respectivement :

- États financiers vérifiés de la Ville de Fredericton pour 2010
- Modification de l'entente quadripartite Canada, Nouveau-Brunswick, Fredericton, Première Nation Saint Mary's sur les Services de police pour du financement supplémentaire fédéral-provincial
- Fédération canadienne des municipalités – Maire Woodside

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS DE LA VILLE DE FREDERICTON POUR 2010

États financiers vérifiés de la Ville de Fredericton pour l'exercice 2010

Le président du Comité des finances et de l'Administration, le conseiller Mike O'Brien, remercie les vérificateurs d'Ernst and Young, comptables agréés, et invite l'associée Gail Hamilton à donner un bref aperçu des états financiers de 2010.

MOTION DE RÉCEPTION DU RAPPORT FINANCIER

Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par le maire adjoint Dan Keenan QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que le conseil soit saisi des états financiers vérifiés de la Ville de Fredericton, soumis par Ernst & Young, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**PRÉSENTATION DE POWER STUDY EDUCATION GROUP –
PARTENARIAT AVEC LA VILLE DE FREDERICTON (M. TIM
LEE)**

M. Tim Lee, directeur général de Power Study Group Korea, fait un court exposé oral pour expliquer le travail de Power Study Group.

Présentation de Power Study Education Group – Partenariat avec la Ville de Fredericton (M. Tim Lee)

PROCLAMATIONS

Monsieur le maire lit les proclamations suivantes :

Proclamations

MOIS DE LA JONQUILLE ET JOUR DE LA JONQUILLE

ATTENDU QUE, toutes les trois minutes, un Canadien reçoit un diagnostic du cancer;

QUE la Société canadienne du cancer œuvre afin d'éradiquer tous les cancers et d'améliorer la qualité de vie des gens qui en sont atteints;

QUE le Mois de la jonquille et le Jour de la jonquille sont des occasions, pour les résidents de Fredericton d'appuyer la lutte contre le cancer.

POUR CES MOTIFS, je, Brad Woodside, maire de Fredericton, proclame par la présente, **avril 2011, Mois de la jonquille** et le **27 avril 2011, Jour de la jonquille**, et encourage tous les résidents de Fredericton à démontrer leur appui à une personne qui lutte contre le cancer.

Mois de la jonquille et Jour de la jonquille

**MOIS DE LA GESTION DES DOCUMENTS ET DE
L'INFORMATION**

ATTENDU QU'ARMA International est une association professionnelle de gestion des documents, de l'information et des connaissances;

QUE la section ARMA de l'Atlantique compte parmi les 150 sections de l'association internationale; que l'association regroupe plus de 10 000 membres dans le monde entier, tels que gestionnaires de documents et de technologies de l'information, juristes, éducateurs, archivistes, bibliothécaires d'entreprise, conseillers et spécialistes des images de marque;

QUE la section ARMA de l'Atlantique s'engage à promouvoir la profession en tirant parti de la valeur des documents, de l'information et des connaissances en tant qu'atouts de l'entreprise grâce aux ressources, à l'éducation et aux occasions de réseautage au sein de la profession et avec les partenaires stratégiques;

Mois de la gestion des documents et de l'information

QUE la section ARMA de l'Atlantique vise l'excellence professionnelle et préconise la responsabilité, l'intégrité, le leadership et la bonne gouvernance;

QUE le contrôle des documents et de l'information réduit les risques et la responsabilité et que la conformité à la loi est essentielle;

QUE, puisque la Ville de Fredericton doit continuellement relever des défis quant à la compétition, au service à la clientèle, à la mondialisation et à la technologie, la bonne gestion des documents et de l'information est cruciale.

POUR CES MOTIFS, je, Brad Woodside, maire de Fredericton, déclare avril 2011 « Mois de la gestion des documents et de l'information ».

BARD IN THE BARRACKS: MACBETH ET KING LEAR AU PARC ODELL

Bard in the Barracks:
MacBeth et King Lear au
parc Odell

Réception d'une demande de Len Falkenstein visant l'approbation de la présentation en soirée au parc Odell de *Macbeth* et *King Lear*, respectivement du 28 mai au 2 juin, et du 23 juin au 3 juillet.

Proposé par le conseiller Bruce Grandy, appuyé par le conseiller Tony Whalen QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que soit accordée à Bard in the Barracks la permission de présenter en soirée les pièces de Shakespeare *Macbeth* et *King Lear*, du samedi 28 mai au jeudi 2 juin et du jeudi 23 juin au dimanche 3 juillet de 19 h 30 à 22 h;

IL EST DE PLUS RÉSOLU que soit accordée à Bard in the Barracks une exemption relative au paragraphe 4(1) de l'arrêté L-8, Arrêté concernant les parcs, sous réserve des recommandations du personnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Le conseiller Jordan Graham est absent de la salle du conseil au moment du vote.)

FREDERICTON MOTORCYCLE CLUB – 27^e ÉDITION ANNUELLE DE « TOY RIDE »

Fredericton Motorcycle
Club – 27^e édition annuelle
de « Toy Ride »

Réception d'une demande d'approbation de George Andrews visant la tenue de la 27^e édition annuelle du Toy Ride de Fredericton Motorcycle, le 11 juin 2011.

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller Stephen Kelly QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que soit accordée au club Fredericton Motorcycle Club la permission de tenir la 27^e édition annuelle du Toy Ride le samedi 11 juin 2011, sous réserve d'une escorte policière.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Le conseiller Jordan Graham est absent de la salle du conseil au moment du vote.)

MARCHE POUR LA SLA

Marche pour la SLA

Réception d'une demande de permission de Carol Cottrill visant la tenue de la Marche pour la SLA le 12 juin 2011.

Proposé par le maire adjoint Dan Keenan, appuyé par le conseiller Mike O'Brien QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que soit accordée à la Société SLA du Nouveau-Brunswick la permission de tenir la Marche pour la SLA le 12 juin 2011 sur les sentiers riverains de la ville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Le conseiller Jordan Graham est absent de la salle du conseil au moment du vote.)

Triathlon des jeunes (Kids of Steel)

Triathlon des jeunes (Kids of Steel)

Réception d'une demande d'approbation de Mike Davis visant la tenue du triathlon des jeunes *Kids of Steel* le 25 juin 2011.

Proposé par le conseiller Scott McConaghy, appuyé par le conseiller Eric Megarity QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que soit accordée à Triathlon Nouveau-Brunswick la permission de tenir le triathlon *Kids of Steel* au parc du lac Killarney le samedi 25 juin 2011.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**TRIATHLON ET DUATHLON DUNCAN HADLEY DE
FREDERICTON**

Triathlon et duathlon
Duncan Hadley de
Fredericton

Réception d'une demande d'approbation de Shawn Hamilton visant la tenue du Triathlon/Duathlon Duncan Hadley le 26 juin 2011.

Proposé par le conseiller David Kelly, appuyé par le conseiller Steven Hicks QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que soit accordée au Fredericton Triathlon Club Race Committee la permission de tenir le triathlon-duathlon Duncan Hadley au parc du lac Killarney, le dimanche 26 juin 2011, sous réserve du respect des conditions précisées par le personnel et le ministère provincial des Transports;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que l'avocat municipal soit autorisé à rédiger un arrêté adéquat en vue de mettre en vigueur l'interruption de circulation et la fermeture temporaires de la route 105 le dimanche 26 juin 2011 de 7 h à 10 h 30 afin d'y créer une bande cyclable convergente dans la voie ouest de la route;

IL EST DE PLUS RÉSOLU que soient respectées les dispositions prescrites au paragraphe 187(6) de la *Loi sur les municipalités* régissant la procédure d'avis public et que le conseil examine les oppositions au projet d'arrêté à sa séance ordinaire du lundi 11 avril 2011 à 19 h 30 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

INAUGURATION DU YOUTH ADVANTAGE PROJECT

Inauguration du Youth
Advantage Project

Réception d'une demande d'approbation de Gordon Hughes visant la tenue de la grande inauguration du Youth Advantage Project le 16 juillet 2011.

Proposé par le conseiller Jordan Graham, appuyé par le conseiller Bruce Grandy, QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que soit accordée la permission de tenir la grande inauguration du Youth Advantage Project le samedi 16 juillet 2011, à la place des Officiers.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DÉFILÉ DU CONGRÈS PROVINCIAL, DIRECTION DU NOUVEAU-BRUNSWICK, FILIALE N° 4 DE LA LÉGION ROYALE CANADIENNE À FREDERICTON

Réception d'une demande d'approbation de James Michaud-Little visant la tenue d'un défilé des légionnaires le 3 septembre 2011.

Proposé par le conseiller Steven Hicks, appuyé par le conseiller Stephen Chase QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que soit accordée à la filiale n° 4 de la Légion royale canadienne, Fredericton, la permission de tenir un défilé de légionnaires dans le cadre du congrès provincial de la Direction du NB, le samedi 3 septembre 2011, à 16 h, sur le trajet demandé, sous réserve d'une escorte policière.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FESTIN CHAMPÊTRE

Réception d'une demande d'approbation de John O'Toole visant la tenue d'un festin champêtre, le 11 septembre 2011.

Proposé par le conseiller Eric Megarity, appuyé par le conseiller David Kelly QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que soit accordée à Capacité Nouveau-Brunswick (anciennement Association canadienne des paraplégiques du Nouveau-Brunswick) la permission de tenir le Festin champêtre, le dimanche 11 septembre 2011, à place des Officiers, sous réserve du respect des recommandations du personnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONFIRMATION D'ARRÊTÉS

Réception d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme, qui confirme sa position relativement aux arrêtés suivants :

1. Arrêté n° Z-2.736 – croissant Ridgeline (Oakridge Manufacturing)
2. Arrêté n° Z-2.737 – 117, rue Friel et 343, rue Union (Carle Ventures Inc.)
3. Arrêté n° Z-2.738 et Z-1.16 – Genivar Inc. (686, prom. Riverside)
4. Arrêté n° Z-2.739 – 765, rue Cliffe (Andrew Clark et Shelley Quinlan)
5. Arrêté n° Z-2.740 – 26, cour Avonlea (JD Irving Ltd.)

Défilé du congrès provincial, Direction du Nouveau-Brunswick, Filiale n° 4 de la Légion royale canadienne, Fredericton

Festin champêtre

Confirmation d'arrêtés

Proposé par le conseiller Scott McConaghy, appuyé par le conseiller David Kelly QUE le conseil soit saisi du rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme et des conditions recommandées. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Le conseiller Steven Hicks est absent de la salle du conseil au moment du vote.)

MODIFICATION DU PLAN MUNICIPAL – REZONAGE ET LOTISSEMENT – 310-320, CHEMIN DOAK (CHIPPINS LIMITED)

À sa réunion du 16 mars 2011, le Comité consultatif sur l'urbanisme a étudié une recommandation du personnel concernant une demande de Chippins Limited et visant le terrain sis aux 310-320, chemin Doak, et en recommande l'approbation.

Proposé par le conseiller Scott McConaghy, appuyé par le conseiller Steven Hicks QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal soit saisi du rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme daté du 17 mars 2011 concernant une demande de Chippins Limited en vue de la modification du Plan municipal de commercial à résidentiel, en ce qui a trait à une partie du terrain, de façon à la faire passer de zone SI à zones R-2, R-2B, R-3, R-5, R-6 et de parc (plan III), le lotissement en fonction de l'emplacement des voies publiques et la cession de 8 % de terres publiques (voir plan IV) pour les 310-320, chemin Doak ainsi que les conditions recommandées

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION

Proposé par le conseiller Scott McConaghy, appuyé par le conseiller Eric Megarity que, ATTENDU QUE pendant la séance du 28 mars 2011, le conseil a reçu un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme relatif à la modification de l'arrêté n° Z-2 portant sur le zonage de Fredericton visant à modifier le zonage d'une parcelle de terrain sis au 310-320, chemin Doak, comme l'indique l'annexe « A » ci-jointe faisant partie de la présente résolution, de zone industrielle de service (S.I.) à résidentielle 2 (R-2), résidentielle 2-B (R-2B), résidentielle 3 (R-3), résidentielle 5 (R-5), résidentielle 6 (R-6) et de parcs (P);

QUE le plan municipal doit être modifié en conséquence.

Modification du plan municipal – rezonage et lotissement – 310-320, chemin Doak (Chippins Limited)

Résolution

POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE le conseil ordonne par les présentes l'élaboration d'un arrêté modifiant le plan municipal afin de faire passer la désignation d'une partie de la propriété d'« utilisation commerciale » à « résidentielle », comme l'indique l'annexe « B » ci-jointe faisant partie de la présente résolution; que ledit projet d'arrêté soit soumis à l'appréciation du Comité consultatif sur l'urbanisme; que soient respectées les dispositions de l'article 25 de la *Loi sur l'urbanisme* régissant la procédure d'avis public; que le projet d'arrêté fasse l'objet d'une présentation publique au cours de la réunion ordinaire du conseil le lundi 11 avril 2011 à 19 h 30 dans la salle du conseil, à l'hôtel de ville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

L'annexe « A » est jointe aux présentes comme **Appendice 1**.

MODIFICATION DE ZONAGE – 368, CHEMIN FOREST HILL (ST. THOMAS UNIVERSITY)

Modification de zonage –
368, chemin Forest Hill
(St. Thomas University)

À sa réunion du 16 mars 2011, le Comité consultatif sur l'urbanisme a étudié une recommandation du personnel concernant une demande de l'Université St. Thomas visant la modification de la zone institutionnelle (I) en vue de permettre l'établissement d'un débit de boisson au 368, chemin Forest Hill et en recommande l'approbation.

Proposé par le conseiller Scott McConaghy, appuyé par le conseiller Mike O'Brien QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que le conseil soit saisi du rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme daté du 17 mars 2011 concernant une demande de St. Thomas University visant à modifier la zone institutionnelle de façon à permettre l'établissement d'un débit de boisson au 368, chemin Forest Hill ainsi que les conditions recommandées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution

Résolution

Proposé par le conseiller Scott McConaghy, appuyé par le maire adjoint Dan Keenan que, ATTENDU QUE pendant la séance du 28 mars 2011, le conseil a été saisi d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme recommandant de modifier la disposition relative à la zone de services collectifs (I) prévue à l'arrêté n° Z-2 portant sur le zonage de Fredericton, afin de permettre l'aménagement d'un établissement autorisé sur le terrain sis au 368, chemin Forest Hill, comme l'indique l'annexe « A » ci-jointe faisant partie de la présente résolution, sous réserve des conditions stipulées;

POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE le conseil ordonne par les présentes l'élaboration d'un arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2; que ledit projet d'arrêté soit soumis à l'appréciation du Comité consultatif sur l'urbanisme; que soient respectées les dispositions de l'article 68 de la *Loi sur l'urbanisme* régissant la procédure d'avis public; que le conseil examine les oppositions ou les appuis au projet d'arrêté dans le cadre de sa séance ordinaire qui se tiendra le mardi 26 avril 2011 à 19 h 30 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Le conseiller Stephen Chase est absent de la salle du conseil au moment du vote.)

L'annexe « A » est jointe aux présentes comme **Appendice 2**.

MODIFICATION DE ZONAGE – 35, COUR COLTER (JESSIE HOLDINGS LIMITED)

Modification de zonage – 35, cour Colter (Jessie Holdings Limited)

À sa réunion du 16 mars 2011, le Comité consultatif sur l'urbanisme a étudié une recommandation du personnel concernant une demande de Jessie Holdings Limited visant à modifier la zone commerciale – détail interdit (N.R.C.) en vue de permettre l'exploitation d'une clinique médicale au 35, cour Colter, et en recommande l'approbation.

Proposé par le conseiller Scott McConaghy, appuyé par le conseiller Tony Whalen QUE le conseil municipal adopte les résolutions suivantes :

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal soit saisi du rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme daté du 17 mars 2011 concernant une demande de Jessie Holdings Limited visant à modifier la zone commerciale – détail interdit (N.R.C.) de façon à permettre l'exploitation d'une clinique médicale au 35, cour Colter ainsi que des conditions recommandées.

Il est en outre recommandé que l'arrêté Z-2.232, approuvé par le conseil municipal le 8 janvier 2001, soit abrogé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution

Résolution

Proposé par le conseiller Scott McConaghy, appuyé par le conseiller Eric Megarity que, ATTENDU QUE pendant la séance du 28 mars 2011, le conseil a été saisi d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme recommandant de modifier la disposition relative à la zone commerciale – détail interdit (N.R.C.) prévue à l'arrêté n° Z-2 portant sur

le zonage de Fredericton, de façon à permettre l'aménagement d'une clinique médicale pour 3 praticiens sur la propriété sise au 35, cour Colter, comme l'indique l'annexe « A » ci-jointe faisant partie de la présente résolution, sous réserve des conditions stipulées; que l'arrêté n° Z-2.232, adopté par le conseil municipal le 8 janvier 2001, et les conditions qui s'y rattachent soient abrogés.

Le Comité consultatif sur l'urbanisme recommande en outre que les utilisations autorisées sur la propriété soient limitées à celles autorisées par la zone commerciale – détail interdit (N.R.C.), à l'exception des utilisations accessoires à l'usage de bureau suivantes : un club, un établissement commercial de loisirs, une institution financière, un magasin de détail et un restaurant.

IL EST RÉSOLU QUE le conseil ordonne par les présentes l'élaboration d'un arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2; que ledit projet d'arrêté soit soumis à l'appréciation du Comité consultatif sur l'urbanisme; que soient respectées les dispositions de l'article 68 de la Loi sur l'urbanisme régissant la procédure d'avis au public; et que le conseil examine les oppositions ou les appuis au projet d'arrêté dans le cadre de sa séance ordinaire qui se tiendra le mardi 26 avril 2011 à 19 h 30 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville.

L'annexe « A » est jointe aux présentes comme **Appendice 3**.

**MODIFICATION DE ZONAGE – 25, RUE MORRISON
(JENNIFER MOULTON)**

À sa réunion du 16 mars 2011, le Comité consultatif sur l'urbanisme a étudié une recommandation du personnel concernant le *rejet* d'une demande de Jennifer Moulton visant à modifier la zone résidentielle trois (R-3) afin de permettre l'exploitation d'un salon de coiffure et d'esthétique au 25, rue Morrison, et en recommande l'approbation.

Proposé par le conseiller David Kelly, appuyé par le conseiller Steven Hicks QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que le conseil soit saisi du rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme daté du 17 mars 2011 concernant une demande de Jennifer Moulton visant à modifier la zone résidentielle trois (R-3) en vue de permettre l'exploitation d'un salon de coiffure et d'esthétique dirigée par une seule personne au 25, rue Morrison.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Modification de zonage – 25,
rue Morrison (Jennifer
Moulton)

Résolution

Proposé par le conseiller David Kelly, appuyé par le conseiller Steven Hicks que, ATTENDU QUE pendant la séance du 28 mars 2011, le conseil a été saisi d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme recommandant de modifier la disposition relative à la zone résidentielle 3 (R-3) prévue à l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, afin de permettre l'aménagement d'un salon d'esthétique et de coiffure dirigé par une seule personne sur la propriété sise au 25, rue Morrison, comme l'indique l'annexe « A » ci-jointe faisant partie de la présente résolution, sous réserve des conditions stipulées;

POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE le conseil ordonne par les présentes l'élaboration d'un arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2; que ledit projet d'arrêté soit soumis à l'appréciation du Comité consultatif sur l'urbanisme; que soient respectées les dispositions de l'article 68 de la *Loi sur l'urbanisme* régissant la procédure d'avis au public; que le conseil examine les oppositions ou les appuis au projet d'arrêté dans le cadre de sa séance ordinaire qui se tiendra le mardi 26 avril 2011 à 19 h 30 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

L'annexe « A » est jointe aux présentes comme **Appendice 4**.

MODIFICATION DE ZONAGE – 235, 245, 255, 259, 265 ET 269, RUE MAIN (PLAZA CORP. RETAIL PROPERTIES LTD.)

À sa réunion du 16 mars 2011, le Comité consultatif sur l'urbanisme a étudié une recommandation du personnel concernant une demande de Plaza Corp. Retail Properties Ltd., visant à modifier la zone route commerciale (H.C.) de façon à permettre l'exploitation d'une clinique aux 235, 245, 255, 259, 265 et 269, rue Main, et en recommande l'approbation.

Proposé par le conseiller David Kelly, appuyé par le conseiller Mike O'Brien QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que le conseil soit saisi du rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme daté du 17 mars 2011, concernant une demande de Plaza Corp Retail Properties Ltd. visant à modifier la zone route commerciale (H.C.) de façon à permettre l'exploitation d'une clinique aux 235, 245, 255, 259, 265 et 269, rue Main, ainsi que des conditions recommandées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution

Modification de zonage – 235, 245, 255, 259, 265 et 269, rue Main (Plaza Corp. Retail Properties Ltd.)

Résolution

Proposé par le conseiller David Kelly, appuyé par le conseiller Mike O'Brien que, ATTENDU QUE pendant la séance du 28 mars 2011, le conseil a été saisi d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme recommandant de modifier la disposition relative à la zone commerciale routière (H.C.) prévue à l'arrêté n° Z-2 portant sur le zonage de Fredericton en vue de permettre l'aménagement d'une clinique sur la propriété située aux 235, 245, 255, 259, 265, et 269, rue Main, comme l'indique l'annexe « A » ci-jointe faisant partie de la présente résolution, sous réserve des conditions stipulées;

POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE le conseil ordonne par les présentes l'élaboration d'un arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2; que ledit projet d'arrêté soit soumis à l'appréciation du Comité consultatif sur l'urbanisme; que soient respectées les dispositions de l'article 68 de la *Loi sur l'urbanisme* régissant la procédure d'avis au public; que le conseil examine les oppositions ou les appuis au projet d'arrêté dans le cadre de sa séance ordinaire qui se tiendra le mardi 26 avril 2011 à 19 h 30 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

L'annexe « A » est jointe aux présentes comme **Appendice 5**.

REZONAGE ET LOTISSEMENT – 50, DEWITT ACRES (GARY ARMSTRONG)

À sa réunion du 16 mars 2011, le Comité consultatif sur l'urbanisme a étudié une recommandation du personnel concernant une demande de Gary Armstrong visant à faire passer une partie du terrain sis dans le prolongement de Dewitt Acres de zone d'aménagement futur (FD) à zone résidentielle 3 (R-3), à ajouter du terrain au droit de passage public pour le prolongement de Dewitt Acres et à créer 32 parcelles résidentielles, et en recommande l'approbation.

Proposé par le conseiller David Kelly, appuyé par le conseiller Steven Hicks QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que le conseil soit saisi du rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme daté du 17 mars 2011, concernant une demande de Gary Armstrong visant à rezoner une partie du terrain de zone FD à R-3, de façon à ajouter du terrain au droit de passage public dans le prolongement de Dewitt Acre, et que le 8 % des terres publiques soit pris en argent.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

La conseillère Marilyn Kerton arrive à la réunion à 20 h 26.

Résolution

Rezoning et lotissement – 50,
Dewitt Acres (Gary
Armstrong)

Arrivée de la conseillère
Marilyn Kerton

Résolution

Proposé par le conseiller David Kelly, appuyé par le conseiller Eric Megarity que, ATTENDU QUE pendant sa séance du 28 mars 2011, le conseil a été saisi d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme relatif à la modification de l'arrêté n° Z-2 sur le zonage de Fredericton en vue de modifier le zonage d'une parcelle de terrain sise aux 50, acres Dewitt de zone d'aménagement futur (FD) à résidentielle 3 (R-3), comme l'indique l'annexe « A » ci-jointe faisant partie de la présente résolution, sous réserve des modalités et conditions stipulées;

POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE le conseil ordonne par les présentes l'élaboration d'un arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2; que ledit projet d'arrêté soit soumis à l'appréciation du Comité consultatif sur l'urbanisme; que soient respectées les dispositions de l'article 68 de la *Loi sur l'urbanisme* régissant la procédure d'avis public; que le conseil examine les oppositions ou les appuis au projet d'arrêté dans le cadre de sa séance ordinaire qui se tiendra le mardi 26 avril 2011 à 19 h 30 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

L'annexe « A » est jointe aux présentes comme **Appendice 6**.

MODIFICATION DES CONDITIONS – 45, PROMENADE GREENFIELDS (PROSPECT DEVELOPMENTS)

À sa réunion du 16 mars 2011, le Comité consultatif sur l'urbanisme a étudié une recommandation du personnel concernant une demande de Prospect Developments visant à modifier les conditions actuelles s'appliquant au terrain du 45, promenade Greenfields, de façon à permettre un accès pour véhicules, et en recommande l'approbation.

Proposé par le conseiller Jordan Graham, appuyé par le maire adjoint Dan Keenan, QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal soit saisi du rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme daté du 17 mars 2011 concernant une demande de Prospect Developments visant à modifier les conditions s'appliquant à la propriété située au 45, promenade Greenfields en vue de permettre l'accès aux véhicules, ainsi que des conditions recommandées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Modification des conditions – 45, promenade Greenfields (Prospect Developments)

Résolution

Proposé par le conseiller Jordan Graham, appuyé par le conseiller Stephen Chase que, ATTENDU QUE, pendant la séance du 28 mars 2011, le conseil a été saisi d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme recommandant que les conditions rattachées à l'arrêté n° Z-2.445, en ce qui a trait au terrain du 45, promenade Greenfields, adoptées par le conseil au cours de la séance du 14 mars 2005 et énoncées à l'annexe « A » soient abrogées et remplacées par les conditions énoncées à l'annexe « B » ci-jointe et faisant partie de la présente résolution en vue de permettre l'accès aux véhicules depuis la promenade Greenfields;

QUE le paragraphe 39(3) de la *Loi sur l'urbanisme* exige qu'un avis public soit donné relativement à la proposition de modification des conditions stipulées en conformité avec l'article 39 de la *Loi*.

POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU qu'un avis public relatif au projet de modification des conditions soit donné conformément à l'article 68 de la *Loi sur l'urbanisme* et que l'examen des objections ou des appuis au projet de modification des conditions ait lieu dans le cadre de la réunion ordinaire du conseil le mardi 26 avril 2011 à 19 h 30 dans la salle du conseil, à l'hôtel de ville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Les annexes « A » et « B » sont jointes aux présentes comme **Appendice 7**.

RÉAPPROBATION DE LOTISSEMENT – PROLONGEMENT DE LA PROMENADE GILRIDGE (LINCOLN THOMPSON)

À sa réunion du 16 mars 2011, le Comité consultatif sur l'urbanisme a étudié une recommandation du personnel concernant une demande de Lincoln Thompson, visant la réapprobation d'un lotissement en vue de créer trente-cinq (35) parcelles résidentielles constructibles en bordure d'un prolongement de la promenade Gilridge.

Proposé par le conseiller Jordan Graham, appuyé par la conseillère Marilyn Kerton QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU QUE le 8 % des terres publiques soit pris sous forme de terrain, en ce qui a trait à la demande de Lincoln Thompson visant à créer trente-cinq (35) parcelles résidentielles constructibles en bordure d'un prolongement de la promenade Gilridge comme le montre le plan IV.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le plan IV est joint aux présentes comme **Appendice 8**.

Résolution

LOTISSEMENT – 375, PROMENADE CLEMENTS (JAMES AGNEW)

Lotissement – 375,
promenade Clements
(James Agnew)

À sa réunion du 16 mars 2011, le Comité consultatif sur l'urbanisme a étudié une recommandation du personnel concernant une demande de James Agnew en vue d'un lotissement visant à créer deux (2) parcelles de zone résidentielle deux (R-2) au 375, promenade Clements.

Proposé par le conseiller Jordan Graham, appuyé par le maire adjoint Dan Keenan, QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU QUE le 8 % des terres publiques soit pris en argent, en ce qui a trait à la demande de James Agnew visant à créer deux (2) parcelles zonées R-2 au 375, promenade Clements.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

LOTISSEMENT ET APPROBATION D'ODONYME – PROMENADE BROOKSIDE, PHASE 4B DU DÉVELOPPEMENT NORTHBROOK (ADI LTD.)

Lotissement et approbation
de nom de rue – promenade
Brookside, phase 4B du
développement Northbrook
(ADI Ltd.)

À sa réunion du 16 mars 2011, le Comité consultatif sur l'urbanisme a étudié une recommandation du personnel concernant une demande d'ADI Ltd. en vue d'un lotissement visant à créer 16 parcelles résidentielles constructibles de zone deux (R-2) dans le cadre du projet Northbrook phase 4B.

Proposé par le conseiller Jordan Graham, appuyé par le conseiller Tony Whalen QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que le 8 % des terres publiques, en ce qui a trait à la demande de lotissement d'ADI Limited visant à créer 16 parcelles résidentielles, soit pris sous forme de terrain et que l'emplacement des voies publiques figurant au plan III soit approuvé.

IL est de plus recommandé que soit approuvé l'odonyme rue Donald Street, comme le montre le plan III du rapport d'urbanisme 10/11.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le plan III est joint au procès-verbal comme **Appendice 9**.

APPROBATION D'ODONYME – 41, PROMENADE SUNNY BRAE (ROSS ANDERSON DEVELOPMENTS LTD.)

Approbation d'odonyme –
41, promenade Sunny Brae
(Ross Anderson
Developments Ltd.)

À sa réunion du 16 mars 2011, le Comité consultatif sur l'urbanisme a étudié une recommandation du personnel concernant une demande de Scott Ross, faite au nom de Ross Anderson Developments Ltd., en vue de l'approbation d'un nom de rue.

Proposé par le conseiller Jordan Graham, appuyé par le conseiller Stephen Chase QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que soit approuvé le nom *allée Brownston*, comme le montre le plan III ci-joint.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le plan III est joint aux présentes comme **Appendice 10**.

RAPPORTS DU COMITÉ PLÉNIER

Rapports du comité plénier

Les rapports du comité plénier suivants sont présentés.

SUBVENTIONS DISCRÉTIONNAIRES DE 2011

Subventions
discrétionnaires de 2011

Proposé par le maire adjoint Dan Keenan, appuyé par le conseiller Stephen Chase QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que soient approuvées les subventions discrétionnaires suivantes pour le budget 2011 :

Requête	Somme approuvée pour 2011
Subvention à la fonction d'ambassadeur	1 000 \$
Subvention de voyage aux athlètes	1 000 \$
Galerie d'art Beaverbrook	25 000 \$
Théâtre Nouveau-Brunswick	7 500 \$
Société historique York-Sunbury et Musée de la région de Fredericton	23 000 \$
Subventions – promotions/congrès	0 \$
Cathédrale Christ Church	6 000 \$

Science Est	14 500 \$
Festival Harvest Jazz & Blues	25 000 \$
Jeux Highland et Festival écossais du N.-B.	14 500 \$
Maritime Countryfest Inc.	10 000 \$
Fierté civique de Fredericton.	22 000 \$
Notable Acts Inc.	4 000 \$
Festival estival de musique du N.-B.	5 000 \$
Festhiver NB	14 500 \$
Bard in the Barracks	0 \$
Fredericton Outdoor Summer Theatre (Calithumpians) – Théâtre dans le parc	4 500 \$
Fredericton Arts & Learning Inc. / Centre d'arts de la rue Charlotte	9 500 \$
Changes Non-Profit Enterprises Inc.	0 \$
Centre communautaire Kinsman (Nashwaaksis)	0 \$
Fredericton Exhibition Ltd.	0 \$
Association canadienne de la surdi-cécité du N.-B.	0 \$
Association touristique du comté de Kings (centre d'information des visiteurs du pont couvert)	0 \$
Jeunes entreprises du Nouveau-Brunswick	0 \$
Doone Street/Wilson Row Tenants Association	0 \$
Central Valley Adult Learning Association	0 \$
Liberty Lane Inc.	0 \$
SIDA Nouveau-Brunswick	0 \$
Association du Jardin botanique de Fredericton	0 \$
nbkid – fredkid	500 \$
Association forestière canadienne du N.-B. – Envirothon NB	0 \$
Société du syndrome de Down de Fredericton et des environs	0 \$
Centre JMC (<i>Jeunesses Musicales du Canada</i>) – Fredericton	2 500 \$
Capacité Nouveau-Brunswick	0 \$

NB Community Harvest Gardens	1 500 \$
Association multiculturelle de Fredericton	10 000 \$
Atlantic Sinfonia	0 \$
Cricket New Brunswick	0 \$
York Sunbury Search & Rescue Inc.	2 500 \$
Solo Chicken Productions Inc.	0 \$
Damocles Fencing Club de Fredericton	0 \$
Conseil de la conservation du Nouveau-Brunswick	0 \$
Centre communautaire Sainte-Anne	2 500 \$
Conseil d'artisanat du Nouveau-Brunswick	0 \$
Capital City Rollers	0 \$
Services familiaux OPAL	0 \$
Women in International Security Canada	0 \$
Total :	206 500 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PROPOSITION DE SERVITUDE DE SURFACE SUR UN TERRAIN MUNICIPAL – PROMENADE HILLCOURT

Proposé par le maire adjoint Dan Keenan, appuyé par le conseiller Tony Whalen QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton autorise une servitude de surface, d'environ 6 m de largeur sur environ 10 m de longueur (± 60 m), d'une partie du terrain municipal sis sur promenade Hillcourt, soit le NID 01404565, cédée pour un dollar (1 \$) contre une partie du terrain adjacent sis au 48, promenade Hillcourt, soit le NID 75262741, sous réserve des taxes, rajustements et conditions applicables; il autorise en outre le maire et la secrétaire municipale à signer les documents juridiques nécessaires à la transaction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Proposition de servitude de surface sur un terrain municipal – promenade Hillcourt

ENTENTE DE SERVICES POLICIERS – VILLE DE WOODSTOCK

Entente de services policiers – Ville de Woodstock

Proposé par le maire adjoint Dan Keenan, appuyé par le conseiller Stephen Kelly QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton approuve l'entente, entre la Ville de Fredericton et celle de Woodstock, concernant l'offre de services de répartition des interventions d'urgence à son service de police, pour une période de (9) ans et neuf (9) mois débutant le 1^{er} avril 2011 et se terminant le 31 décembre 2020; qu'il autorise en outre le maire et la secrétaire municipale à exécuter l'entente et tout autre document juridique permettant d'appliquer cette résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

LOCATION DE LOCAUX À DES FINS MUNICIPALES

Location de locaux à des fins municipales

Proposé par le maire adjoint Dan Keenan, appuyé par le conseiller Stephen Chase QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton approuve le bail, établi entre Kingsley Travel Inc. et la Ville de Fredericton, visant un espace à bureaux de 1174 pi² situé au 412, rue Queen, pour une période de trois ans (du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2013), au tarif de base de 15 262 \$ par an, plus des frais de location (estimatifs) annuels de 11 986,54 \$ à être justifiés à la fin de chaque année de la période de location; qu'il autorise le maire et la secrétaire municipale à exécuter le bail et tout document juridique jugé nécessaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DÉPARTS À LA RETRAITE

Départs à la retraite

Le conseil d'administration du Fonds de retraite de Fredericton, à sa réunion du 17 mars 2011, a reçu et approuvé les demandes suivantes de départs à la retraite :

- Andrew MacDonald a pris sa retraite le 1^{er} février 2011. Il a fourni 37,1 années de service (35 reconnues) au Service de police.
- Peter Wyman a pris sa retraite le 1^{er} février 2011. Il a fourni 27 années de service au Service d'incendie.

- Randy Armstrong a pris sa retraite le 9 février 2011. Il a fourni 25,9 années de service (21,4 reconnues) aux Services d'aménagement (Division du stationnement).
- Carol Boswall prendra sa retraite le 12 février 2011. Elle aura fourni 32 années de service (31,5 reconnues) aux Services généraux (division immobilière).
- Sheila McParland a pris sa retraite le 5 mars 2011. Elle a fourni 33,3 années de service (32 reconnues) à la Division des Services communautaires (IT Division).
- Janie Slipp prendra sa retraite le 14 mars 2011. Elle aura fourni 35,7 années de service (35 reconnues) au Service des finances.
- Ted Duplessis prendra sa retraite le 1^{er} avril 2011. Il aura fourni 20,4 années de service (20,2 reconnues) aux Services communautaires (Transports).
- Alfred Barker prendra sa retraite le 7 avril 2011. Il aura fourni 32,9 années de service (31,4 reconnues) au Service de l'ingénierie et des travaux publics.
- Sheila Cronkhite prendra sa retraite le 30 juin 2011. Elle aura fourni 37 années de service (reconnues) aux Services communautaires (Division du transport en commun).

Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par le conseiller Scott McConaghy QUE le conseil soit saisi du rapport du conseil d'administration, Fonds de retraite de Fredericton, à titre d'information. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

NOMINATION DE BLACKROCK INSTITUTIONAL TRUST COMPANY – MANDAT SUR LE FONDS COMMUN INDEXÉ SUR VALEURS MONDIALES

Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par le conseiller Jordan Graham QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton approuve la nomination de BlackRock Institutional Trust Company pour le mandat sur le fonds commun indexé sur valeurs mondiales du régime de pension de Fredericton, et que le maire et la secrétaire municipale soient autorisés à exécuter l'entente exigible et tout autre document juridique nécessaire à l'application de cette résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Nomination de BlackRock Institutional Trust Company – Mandat sur le fonds commun indexé sur valeurs mondiales

MODIFICATION DE L'ENTENTE QUADRIPARTITE CANADA, NOUVEAU-BRUNSWICK, FREDERICTON ET PREMIÈRE NATION SAINT MARY'S SUR LES SERVICES DE POLICE POUR LE FINANCEMENT FÉDÉRAL-PROVINCIAL SUPPLÉMENTAIRE

Proposé par le conseiller Eric Megarity, appuyé par le conseiller Scott McConaghy QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que le conseil municipal approuve la modification de l'entente quadripartite entre

- Sa Majesté la Reine du chef du Canada représentée par le ministre de la Sécurité publique et de la protection civile,
- Sa Majesté la Reine du chef du Nouveau-Brunswick représentée par le ministre de la Sécurité publique et le solliciteur général,
- la Ville de Fredericton représentée par le maire et la secrétaire municipale,
- la Première Nation Saint Mary's représentée par son chef et son conseil

de façon à y ajouter le financement du projet câble de fibres optiques et à autoriser le maire et la secrétaire municipale à signer l'entente ainsi modifiée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS – MAIRE WOODSIDE

Proposé par le conseiller Bruce Grandy, appuyé par le maire adjoint Dan Keenan QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton appuie le maire dans ses fonctions de membre du conseil à la Fédération canadienne des municipalités. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

APPEL D'OFFRES T10-74 – SERVICES D'ÉLECTRICITÉ DU PARC NASHWAAKSIS

Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le conseiller Bruce Grandy QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

Modification de l'entente quadripartite Canada, Nouveau-Brunswick, Fredericton, Première Nation Saint Mary's sur les services de police pour le financement fédéral-provincial supplémentaire

Fédération canadienne des municipalités – maire Woodside

Appel d'offres T10-74 – contrat adjudgé à Nova Electric Ltd.

IL EST RÉSOLU que le contrat découlant de l'appel d'offres T10-74, Services d'électricité du parc Nashwaaksis, soit adjugé à *Nova Electric Ltd.*, moins-disant répondant aux spécifications, au prix total soumissionné de quarante-quatre mille quatre dollars et quarante-six cents (44 004,46 \$), TVH comprise; le maire et la secrétaire municipale étant autorisés à exécuter les documents juridiques nécessaires à cette transaction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Le conseiller Mike O'Brien est absent de la salle du conseil au moment du vote.)

APPEL D'OFFRES T10-75 – TRAVAUX AU SITE DU PARC NASHWAAKSIS

Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le conseiller Bruce Grandy QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton autorise l'adjudication du contrat découlant de l'appel d'offres T10-75, travaux au site du parc Nashwaaksis, Option E, qui comprend l'ensemble du travail lié aux appels d'offres T10-75 travaux sur le site, T10-76 patinoire, T10-72 bâtiment de service, ainsi que la coordination et la supervision des contrats adjugés par Fredericton uniquement, pour les appels d'offres T10-74 services électriques, T10-77 clôtures, T10-79 paysagement, à *King Construction Limited*, moins-disant répondant aux spécifications au prix soumissionné de sept cent quarante-huit mille dollars (748 000 \$), TVH comprise, moins l'addenda de soumission complémentaire 2 prévoyant une déduction de deux cent cinquante-trois mille dollars (253 000 \$), pour un coût soumissionné net de quatre cent quatre-vingt-quinze mille dollars (495 000 \$), TVH comprise, et le maire et la secrétaire municipale à signer les documents juridiques nécessaires à cette transaction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Le conseiller Mike O'Brien est absent de la salle du conseil au moment du vote.)

APPEL D'OFFRES T10-77 – CLÔTURE AU PARC NASHWAAKSIS

Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le conseiller Bruce Grandy QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

Appel d'offres T10-75 –
contrat adjugé à King
Construction Limited

Appel d'offres T10-77 –
contrat adjugé à Fundy
Fencing Ltd.

IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton autorise l'adjudication du contrat découlant de l'appel d'offres T10-77, clôture au parc Nashwaaksis, à *Fundy Fencing Ltd.*, moins-disant répondant aux spécifications au prix soumissionné de quatorze mille trois cent cinquante et un dollars (14 351 \$), TVH comprise, et le maire et la secrétaire municipale à exécuter les documents juridiques nécessaires à cette transaction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

APPEL D'OFFRES T10-79 – AMÉNAGEMENT PAYSAGER AU PARC NASHWAAKSIS

Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le conseiller Bruce Grandy QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton autorise l'adjudication du contrat découlant de l'appel d'offres T10-79, Aménagement paysager au parc Nashwaaksis à *Absolute Tree Care & Property Mgmt.*, moins-disant répondant aux spécifications, au prix soumissionné de douze mille neuf cent quatre-vingt-quinze dollars (12 995 \$), TVH comprise, ET le maire et la secrétaire municipale à exécuter les documents juridiques nécessaires à la transaction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

APPEL D'OFFRES T11-09 – RENOUELLEMENT DU COLLECTEUR PLUVIAL, RUE CHARLOTTE

Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le conseiller Jordan Graham QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton autorise l'adjudication du contrat découlant de l'appel d'offres T11-09, renouvellement du collecteur pluvial, rue Charlotte, à *Hazen Thomas & Sons Contracting Ltd.*, moins-disant répondant aux spécifications au prix soumissionné de cent trente-neuf mille trois cent soixante-deux dollars et quatre-vingt-quatre cents (139 362,84 \$), TVH comprise, ET le maire et la secrétaire municipale à exécuter les documents juridiques nécessaires à la transaction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Le maire adjoint Dan Keenan est absent de la salle du conseil au moment du vote.)

Appel d'offres T10-79 –
contrat adjugé à Absolute
Tree Care & Property
Mgmt.

Appel d'offres T11-09 –
contrat adjugé à Hazen
Thomas & Sons
Contracting Ltd.

APPEL D'OFFRES T11-21 – AMÉLIORATIONS À L'AQUEDUC, À L'ÉGOUT SANITAIRE ET À LA CHAUSSÉE DU CHEMIN LONGWOOD

Appel d'offres T11-21 – contrat adjugé à Fairville Construction Ltd.

Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le conseiller Jordan Graham QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton autorise l'adjudication du contrat découlant de l'appel d'offres T11-21, améliorations à l'aqueduc, à l'égout sanitaire et à la chaussée du chemin Longwood, à *Fairville Construction Ltd.*, moins-disant répondant aux spécifications, au prix soumissionné de cinq cent quatre-vingt-sept mille sept cent soixante-seize dollars et vingt-huit cents (587 776,28 \$), TVH comprise, ET le maire et la secrétaire municipale à exécuter les documents juridiques nécessaires à la transaction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTIONS

Résolutions

La résolution suivante concerne le rapport du Comité consultatif sur la planification urbaine, dont le conseil municipal a été saisi à sa séance ordinaire du 24 janvier 2011 :

MODIFICATION DU PLAN MUNICIPAL, REZONAGE ET LOTISSEMENT – 476, RUE REGENT ET 629, RUE BEAVERBROOK (GOGUEN WHITE ARCHITECTS LIMITED)

Modification du plan municipal, rezonage et lotissement – 476, rue Regent et 629, rue Beaverbrook (Goguen White Architects Limited)

Proposé par la conseillère Marilyn Kerton, appuyé par le conseiller David Kelly, que, **ATTENDU QUE** le conseil étudie l'arrêté n° Z-1.15 visant à modifier l'arrêté n° Z-1 relatif à l'adoption d'un plan municipal pour la Ville de Fredericton, afin de faire passer la désignation du terrain sis aux 476, rue Regent et 629, rue Beaverbrook de « secteur d'aménagement de Collee Hill, secteur de politique C » à zone « résidentielle », comme l'indique l'annexe « A » ci-jointe faisant partie de la présente résolution;

ATTENDU QUE les exigences concernant l'avis public, stipulées à l'article 25 de la *Loi sur l'urbanisme*, ont été satisfaites relativement à l'arrêté n° Z-1.15;

QUE l'arrêté n° Z-2, relatif au zonage de Fredericton, doit également être modifié;

POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE le conseil ordonne, par les présentes, qu'une modification adéquate soit apportée à l'arrêté n° Z-2 de façon à modifier le zonage d'une parcelle de terrain

située aux 476, rue Regent et 629, rue Beaverbrook, de zone résidentielle 7 (R-7) à résidentielle 9-A (R-9A), afin de permettre la construction d'un immeuble de 32 logements, comme l'indique l'annexe « B »; que les projets d'arrêté soient soumis à l'appréciation du Comité consultatif sur l'urbanisme; que soient respectées les dispositions de l'article 68 de la *Loi sur l'urbanisme* régissant la procédure d'avis public relativement à l'arrêté n° Z-1.15 et à l'arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2; que les objections ou les appuis relatifs aux arrêtés en question soient examinés dans le cadre de la réunion ordinaire du conseil le mardi 26 avril 2011 à 19 h 30 dans la salle du conseil, à l'hôtel de ville, sur la rue Queen, à Fredericton.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Les annexes «A» et «B» sont jointes aux présentes comme Appendice 11.

AUDIENCE PUBLIQUE – REZONAGE ET LOTISSEMENT – CROISSANT RIDGELINE (OAKRIDGE MANUFACTURING INC.)

Une audience publique est tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville pour entendre les objections et appuis à un projet d'arrêté visant à modifier l'arrêté de zonage (Z-2) pour faire passer la classification de zone résidentielle trois (R-3) et résidentielle deux-A (R-2A) à résidentielle deux-B (R-2B), en vue de lotir le terrain de façon à créer 32 parcelles résidentielles et à ajouter du terrain au droit de passage public dans le prolongement du croissant Ridgeline, sous réserve des conditions stipulées.

La secrétaire adjointe déclare n'avoir reçu aucune objection écrite au bureau de l'administrateur municipal.

Première et deuxième lectures de l'arrêté n° Z-2.736

Proposé par le maire adjoint Dan Keenan, appuyé par le conseiller Tony Whalen QUE l'arrêté n° Z-2.736, visant à modifier l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu en premier lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Proposé par le maire adjoint Dan Keenan, appuyé par le conseiller Tony Whalen QUE l'arrêté n° Z-2.736, visant à modifier l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu en deuxième lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

❖ *L'examen du projet de lotissement aura lieu après la troisième lecture du projet d'arrêté.*

Audience publique –
Rezonage et lotissement –
croissant Ridgeline
(Oakridge Manufacturing
Inc.)

Première lecture de l'arrêté
n° Z-2.736

Deuxième lecture de l'arrêté
n° Z-2.736

AUDIENCE PUBLIQUE – REZONAGE – 117, RUE FRIEL ET 343, RUE UNION (CARLE VENTURES INC.)

Une audience publique est tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville pour entendre les objections et appuis à un projet d'arrêté visant à modifier l'arrêté de zonage (Z-2), en vue de rezoner les terrains sis aux 117, rue Friel et 343, rue Union de zone résidentielle 4 B (R-4-B) et de station-service (A.S.) à résidentielle huit (R-8), de façon à permettre la construction d'un immeuble de 24 appartements, sous réserve des conditions stipulées.

La secrétaire adjointe déclare n'avoir reçu aucune objection écrite au bureau de l'administrateur municipal.

Première et deuxième lectures de l'arrêté n° Z-2.737

Proposé par le conseiller Eric Megarity, appuyé par le conseiller Stephen Chase QUE l'arrêté n° Z-2.737, un arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu par titre en premier lieu. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Proposé par le conseiller Eric Megarity, appuyé par le conseiller Stephen Chase QUE l'arrêté n° Z-2.737, un arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu par titre en deuxième lieu. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AUDIENCE PUBLIQUE – MODIFICATION DE ZONAGE – 765, RUE CLIFFE (ANDREW CLARK ET SHELLEY QUINLAN)

Une audience publique est tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville pour entendre les objections et appuis à un projet d'arrêté visant à modifier l'arrêté (Z-2) relatif au zonage de Fredericton, en ce qui touche la zone de commerce local (L.C.), de façon à permettre les usages de clinique, de club santé et de bureau au 765, rue Cliffe, sous réserve des conditions stipulées.

La secrétaire adjointe déclare n'avoir reçu aucune objection écrite au bureau de l'administrateur municipal.

Première et deuxième lectures de l'arrêté n° Z-2.739

Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par le conseiller Bruce Grandy QUE l'arrêté n° Z-2.739, visant à modifier l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu en premier lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Audience publique –
Rezonage – 17, rue Friel et
343, rue Union (Carle
Ventures Inc.)

Première lecture de l'arrêté
n° Z-2.737

Deuxième lecture de l'arrêté
n° Z-2.737

Audience publique –
Modification de zonage –
765, rue Cliffe (Andrew
Clark et Shelley Quinlan)

Première lecture de l'arrêté
n° Z-2.739

Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par le conseiller Bruce Grandy QUE l'arrêté n° Z-2.739, visant à modifier l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu en deuxième lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Deuxième lecture de l'arrêté n° Z-2.739

AUDIENCE PUBLIQUE – REZONAGE – 26, COUR AVONLEA (JD IRVING LIMITED)

Audience publique – rezonage – 26, Cour Avonlea (JD Irving Limited)

Une audience publique est tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville pour entendre les objections et appuis à un projet d'arrêté visant à modifier l'arrêté de zonage (Z-2) par le rezonage d'une partie du terrain portant le NID 75347997 pour faire passer la classification de zone d'aménagement futur (F.D.) à industrielle de service (S.I.), afin de consolider cette partie du NID 75347997 avec celle du 26, cour Avonlea de façon à permettre l'exploitation d'un établissement de ventes et services automobiles, sous réserve des conditions stipulées.

La secrétaire adjointe déclare n'avoir reçu aucune objection écrite au bureau de l'administrateur municipal.

Première et deuxième lectures de l'arrêté n° Z-2.740

Proposé par la conseillère Marilyn Kerton, appuyé par le conseiller Steven Hicks QUE l'arrêté n° Z-2.740, Arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu en premier lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Première lecture de l'arrêté n° Z-2.740

Proposé par la conseillère Marilyn Kerton, appuyé par le conseiller Steven Hicks QUE l'arrêté n° Z-2.740, Arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu en deuxième lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Deuxième lecture de l'arrêté n° Z-2.740

En raison de leur absence à la séance du 28 février 2011, moment où les oppositions ont été entendues, les conseillers Bruce Grandy, Marilyn Kerton et Scott McConaghy s'excusent et quittent la réunion à 20 h 52.

Départ des conseillers Grandy, Kerton et McConaghy

MODIFICATIONS DES DISPOSITIONS EN MATIÈRE D'AFFICHAGE DE L'ARRÊTÉ DE ZONAGE N° Z-2

Modifications des dispositions en matière d'affichage de l'arrêté de zonage n° Z-2

Rapport administratif – Services d'aménagement

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller Stephen Kelly QUE le conseil municipal soit saisi du rapport administratif des Services d'aménagement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Troisième lecture de l'arrêté n° Z-2.735

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller Stephen Kelly, QUE l'arrêté n° Z-2.735, arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu en entier, ainsi modifié. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Lecture en entier de l'arrêté n° Z-2.735 *modifié*

L'arrêté n° Z-2.735 est lu en entier et est joint aux présentes comme **Appendice 12.**

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller Stephen Kelly, QUE l'arrêté n° Z-2.735, arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu en troisième lieu par titre, ainsi modifié. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Lecture en entier de l'arrêté n° Z-2.735 *modifié*

LEVÉE DE LA SÉANCE

Levée de la séance

Proposé par le conseiller David Kelly, appuyé par le conseiller Stephen Kelly QUE la séance soit levée. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

La séance est levée à 20 h 58.

Secrétaire de séance : Karen Garrett

(Sgd. Brad Woodside)

Brad Woodside
Maire

(Sgd. Brenda L. Knight)

Brenda L. Knight
Secrétaire municipale